

C.A.P. des Contrôleurs des Affaires Maritimes du 24 novembre 2009

Le mardi 24 novembre 2009, la commission administrative paritaire des contrôleurs des affaires maritimes s'est réunie Tour Pascal B à LA DEFENSE, sous la présidence de Monsieur GRASZK, sous directeur à la Direction des ressources humaines.

La CAP se compose comme suit :

Représentants du Personnel

- CGT : 4 titulaires CRIGNON Patrick (DRAM BOULOGNE),
 COZIC Didier (PAM THEMIS),
 STREIFF Bernadette (DDAM QUIMPER),
 PICOT François (CSN CAEN)
- 4 suppléants COMBES Nelly (CLP LORIENT),
 DAVIES Philippe (VR ARMOISE),
 PANOS Claudine (ENIM LORIENT)
 MAGRI Stéphanie (LES SABLES D'OLONNE)
- 3 experts GODEC André
 CRENOL Chantal
 LE LOC'H Jean Marie
- CFDT : 1 titulaire LE DREAU Gilbert (PAM IRIS)
 1 suppléant CORRE Muriel (SAM LE GUIVINEC)
- UNSSA : 1 titulaire CONFOLENT Dominique (AM Granville)
 1 suppléant LANGLOIS Véronique (CDP PAIMPOL)
 2 experts ZUNQUIN Bernadette
 LE ROLLAND Philippe

Bernadette STREIFF est désignée comme secrétaire adjointe de séance.

Le procès-verbal de la CAP du 11 juin 2009 est approuvé.

MUTATIONS :

<i>PCME</i>		
73386	CM CAEN	Non vacant
73346	DPM CM MARENNES	Gilles BODIN (DDE 17)
73246	AMP CONQUET	Maïna BESNIER (Pour info de la CAP)
73362	CM BREST	Non vacant
71295	CM SETE	Frédéric LE GAL
73336	CM CHERBOURG	Non vacant
73337	CM CHERBOURG	Non vacant

<i>NAV/SEC</i>		
71297	ULAM MARSEILLE	Pas de candidat
68617	CSN CAEN	Frédéric OBJOIS (maintenu en position normale d'activité)
73343	ULAM CAEN	Non vacant
68622	CSN CAEN	Non vacant
71962	ULAM LA ROCHELLE	Caroline RADIUS
73371	CSN LA ROCHELLE	Non vacant
73370	CSN LA ROCHELLE-LA COTINIÈRE	Pas de candidat retenu
72004	ULAM PAIMPOL	Poste mis à l'étude avec Gregory Pesquet en n°1 et Gilles Allanic en n°2
72000	CSN LE GUILVINEC	Jean-Michel GLOANEC
71294	CSN SETE	Non vacant
68626	CSN CHERBOURG	Pascal LEVAILLANT(France Télécom)
73339	ULAM CHERBOURG	Non vacant
73366	CSN CHERBOURG	Ludovic CABON (France Télécom) au 01/01/10
68740	CHEF MECANICIEN VR ARMOISE	Nicolas DADEN
73349	SECOND MECANICIEN VR ARMOISE	Jean-Paul BIGOT
71303	ULAM PORT VENDRES	Roland GAUDEL (en cours d'intégration)
73377	CHEF ULAM PORT VENDRES	Non vacant
73283	POLE NAVIRES 974 LA REUNION	Poste DSAG qui sera republié dans cette spécialité
<i>DSAG</i>		
71305	ASSIST DIR MARSEILLE	Pas de candidat
73361	AIML DDAM ST BRIEUC	Non vacant
73363	AE QUIMPER	Pas de candidat
71717	CHEF RH BORDEAUX	Non vacant
71296	GM ENIM SETE	Non vacant
73300	CHEF SERVICES TECHNIQUES SAINT MALO	BIHEN Jacqueline
68803	ADJT RESP SERVICES TECHNIQUES SAINT MALO	Pas de candidat
68810	ADJT CELLULE CONTENTIEUX SAINT MALO	Pas de candidat
68804	ADJT RESP DTA SAINT MALO	<i>CHUISNARD Sylviane – dossier à l'étude</i>
72001	CHEF BUREAU MAT NAV SAINT MALO	Pas de candidat
73305	CHARGE FORMATION NANTES	Pas de candidat
68716	ADJT INGENIEUR ARMEMENT CHERBOURG	Non vacant <i>mais dossier de JOURDAIN Béatrice à l'étude en cas de vacance</i>
72003	AIML LORIENT	Anne-Chantal NICOL
73378	AE 66	Marie-Christine GAUDEL (en détachement de la Défense)
68727	MSD LE HAVRE	Pas de candidat
69017	INFO DOC PLAISANCE MIGT	LOMBARD Nathalie (du corps des secrétaires administratifs)
73136	AE 973	Jérôme LE POULHALLEC(en détachement de la Justice)

Le SNPAM-CGT rappelle que l'arrêt de Conseil d'État du 25 mai 2007 valide le fait qu'aucune ancienneté dans un poste ne doit être pris en compte dans des demandes de mutation.

En conséquence, la clause des 3 ans minimum d'ancienneté doit être définitivement supprimée des règles de gestion des CAP.

Le SNPAM-CGT s'étonne du refus de l'ENIM de nommer un agent au poste qu'il demande *en raison d'un problème de positionnement*, l'agent étant classe exceptionnelle et l'ENIM n'ayant pas de « poste de classe exceptionnelle avec des responsabilités de classe exceptionnelle » à lui proposer : en effet, si on peut être d'accord sur le fond avec un tel discours, on n'a jamais vu de cotation de postes de contrôleurs.

NOMINATIONS et AVANCEMENT AU CHOIX

Les représentants du personnel s'étonnent de ne pas voir apparaître sur les listes de proposition certains agents proposés par leur DDAM ou par leur chef de service de l'ENIM.

L'administration déplore que certaines OS refusent d'assister aux réunions de concertation organisées par les DRAM.

Les OS dénoncent ces simulacres de concertation et rappellent que les corps sont gérés par une CAP nationale, qu'en aucun cas il ne peut exister ni de pseudo CAP locale, ni de pré-CAP locale et que seuls les critères de promotions et les vérifications des listes des agents promouvables peuvent être examinés avant la CAP.

Les représentants du personnel regrettent l'absence de représentants de l'ENIM à la pré CAP.

Le SNPAM CGT demande à ce que les listes des agents proposés par les DRAM soient plus étoffées dans certaines directions (LE HAVRE – RENNES)

Il dénonce le peu de postes offerts pour la nomination au grade de contrôleur, le peu de concours, l'impossibilité de passer l'examen professionnel de S.A. La CAP en est réduite à « gérer la misère ». La seule reconnaissance pour la carrière d'un agent de catégorie C c'est l'accession à la catégorie B.

La CFDT relaie la demande du SNPAM CGT.

Sont proposés pour être nommés dans le corps des contrôleurs des affaires maritimes (5 postes):

Sylvaine TOUTAIN (DGITM)
Marie-Christine ERHEL (DRAM RENNES)
Marie-Christine RENARD (DRAM NANTES)
Marie-Paule LE MEILLOUR (DRAM MARSEILLE)
Yves MONNIER (ENIM SAINT MALO)

Sont proposés pour être avancés au grade de contrôleur des affaires maritimes de classe supérieure (12 postes) :

Jean-Luc GUILLEMETTE (DRAM LE HAVRE - VR ARMOISE)
Dominique CONFOLENT (DRAM LE HAVRE – AM GRANVILLE)
Catherine KERVIZIC (DRAM RENNES-CSM)
Sylvie IZAGUIRRE (DRAM RENNES – DDAM LORIENT)
Frédéric LE GAL (DRAM RENNES)
Ronan MOULIN (DRAM NANTES)
Hugues REVERDY (DRAM BORDEAUX)
Corinne GUILLOT (DRAM MARSEILLE – CM SETE)
Jean-Michel TORTECH (DRAM MARSEILLE – VR MAUVE)
Yves CAPRON (SAM NOUMEA)
Dominique JONETTE (ENIM – CLP BORDEAUX)
Catherine GROT (ENIM – CDP PAIMPOL)

Sont proposés pour être avancés au grade de contrôleur des affaires maritimes de classe exceptionnelle (7 postes) :

Joël MARTINI (DGITM)
Didier COZIC (DRAM LE HAVRE – PAM THEMIS)
Anne-Marie BARGAIN (DRAM RENNES – DDAM QUIMPER)
Clara LAUNAY-BELLOT (DRAM BORDEAUX – CM LA ROCHELLE)
Isabelle DODIVERS (DRAM MARSEILLE – DDAM NICE)
Huguette ROUSSEL (ENIM - CLNRE)
Françoise SEVEN (ENIM - PAIMPOL)

Sont proposés pour être intégrés dans le corps des contrôleurs :

CAPRON Yves (SAM NOUMEA)
GAUDEL Roland (DIDAM 66/11)
LAGARDE Christiane (ENMM LE HAVRE)
VIAL Jean-Luc DRAM (DRAM LE HAVRE)

Pour information

RENOUARD Olivier (AEM LE HAVRE)
CLEMENT Gwenael (AEM LE HAVRE)

QUESTIONS DIVERSES

1 - État d'avancement de la réorganisation des services maritimes.

Monsieur Thierry Carriol, administrateur civil chargé du repositionnement à la DAM, nous présente le dispositif d'accompagnement qui a été mis en place aux affaires maritimes pour le transfert E-CFDAM de Bordeaux à Nantes et le regroupement DRAM Rennes & Nantes à Nantes, avec le maintien d'un service aquaculture à Rennes.

Le dispositif repose sur trois axes : l'information, l'écoute et l'aide.

L'information : plusieurs réunions collectives ont eu lieu en juin, octobre et novembre à Bordeaux et en octobre et novembre à Rennes.

L'écoute : des entretiens individuels sont prévus avec des compte-rendus, et un dispositif spécifique mis en place à Bordeaux avec le CVRH (Centre de valorisation des ressources Humaines, issu du CIFP et de la cellule GUEPARH) de Toulouse pour établir des bilans de savoir et des CV.

Des contacts ont été également pris avec les collectivités territoriales locales pour des postes éventuellement vacants.

L'aide : - fiches de postes des autres administrations & collectivités proposées aux agents ;
- lettres de soutien aux démarches ;
- CV et lettres de motivation.

12 agents sont à reclasser sur Bordeaux : à l'heure actuelle, il y a des solutions pour 7 agents
2 agents repositionnés (B et C)
3 agents repositionnés par CAP de novembre
ATAE poste prévu à DRAM Aquitaine (DIRM) à compter du 01/01/2010

Pour Rennes, les fiches de repositionnement ont été adressées aux agents il y a une semaine et ils ont 21 jours pour se décider. Les AIR en poste à la DDEA à Quimper ont également reçu leurs fiches mais Isabelle Pourret affirme que leur situation actuelle ne change pas et qu'il y aura continuité du poste actuel.

2- Délocalisation de l'ENIM

Le SNPAM CGT pose la question de la délocalisation de l'ENIM à LA ROCHELLE.
Pas de réponse pour l'instant de l'ENIM.

3- Divers

Le SNPAM CGT demande si les reconfigurations de postes DIRMER et DDTM seront examinées en CAP.
Monsieur GRASZK précise que seuls les postes vacants et les recours sur les repositionnements seront examinés en CAP et que les postes reconfigurés feront l'objet d'une information en CAP. Il ajoute *qu'il n'y aura pas de CAP pour les postes sans changement de résidence administrative.* »

A la question du maintien de rémunération, il est répondu que la NBI, comme la prime des secrétaires généraux, sont maintenues pendant 3 ans pour les postes en DDI (direction départementale interministérielle).

Pour en savoir plus, contactez nous, nos coordonnées sont sur le site :<http://cgt-snpam.syndicat.i2/>